



FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION
DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
DEJEPS Sports équestres

A retourner avant le 1^{er} novembre 2019 (le plus tôt possible) à :

FFE Formation, Parc Equestre Fédéral, 41600 Lamotte Beuvron

Discipline de haut niveau mention du DEJEPS Perfectionnement sportif mention « sports équestres »

Préciser votre discipline :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de licence FFE :

Adresse :

Tél :

Portable :

Mail : @

Situation professionnelle : Salarié Dirigeant Sans emploi Autres

Si autres, précisez :

Statut : Elite Senior Relève

Année d'inscription sur la liste : 2019 2018 2017 2016 2015 2014 Autre (précisez) : _____

Votre expérience de l'enseignement et de l'entraînement en lien avec la discipline du DE préparée :

Régulière, avec de nombreux cavaliers Régulière, avec quelques cavaliers Occasionnelle Très peu ou pas d'expérience

Niveau des cavaliers entraînés : Club Amateur Pro

Pièces à joindre :

- Attestation du statut de SHN de votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou de la Direction des Sports, Bureau de la vie de l'athlète – 95 avenue de France, 75650 PARIS CEDEX 13, (possibilité d'imprimer une attestation sur : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>)
- Photocopie du certificat de PSC1, de l'AFPS ou du BNS – à l'exclusion de tout autre diplôme de secourisme.

Documents à produire et à joindre :

- Lettre de motivation expliquant votre motivation pour préparer ce diplôme,
- CV faisant état de vos expériences d'enseignement ou d'entraînement,
- Projet professionnel – 3 pages dactylographiées environ expliquant vos projets professionnels en lien avec le diplôme.

Sélection :

Les dossiers d'inscription **complets** seront examinés par la Directrice Technique Nationale avec avis du Sélectionneur National de la discipline. Les candidats retenus auront confirmation de leur sélection pour le **1er décembre 2019**.